

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **9 avril 2018, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

242, boulevard Perron Ouest

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.5.2 :

Accepter que le bâtiment secondaire (garage) soit érigé à une distance de 0,77 mètre du bâtiment principal au lieu des 4,00 mètres prescrits.

Donné à New Richmond
Ce 9^e jour de mars 2018

Céline LeBlanc
Greffière